

AUDIT GTB / BACS

L'audit GTB (décret BACS) en 1 coup d'œil

Le décret BACS impose des systèmes de gestion technique du bâtiment (GTB) dans les bâtiments tertiaires équipés de systèmes de chauffage ou climatisation de forte puissance, pour piloter et réduire les consommations.



Obligatoire pour
Tertiaire (selon puissance)



Validité
Obligation continue



Réalisé par
Bureau d'études/installateur

L'ESSENTIEL À RETENIR

- 1 Concerne les **bâtiments tertiaires** équipés de systèmes **CVC de puissance élevée**.
- 2 Impose l'installation d'une **GTB (gestion technique du bâtiment)** pour piloter les consommations.
- 3 S'articule avec le **dispositif Éco Énergie Tertiaire** pour atteindre les objectifs d'économies.

Un diagnostic à réaliser à Paris ou en Île-de-France ?

Heydiag — intervention sous 24h, rapport dans la journée.

 **09 77 77 36 99**